

# TRANSPORT

Garantir à toutes les personnes DI-TSA une mobilité réelle, condition essentielle à leur pleine participation sociale.

## Accessibilité

Réseau collectif et adapté

## Formation

Chauffeurs et chauffeuses

## Financement

Conserver le « zéro refus »

### CONSTAT GÉNÉRAL

La mobilité est un droit, pouvoir se déplacer c'est pouvoir participer socialement. À Montréal ce droit a mené à l'instauration du principe du zéro refus dans les années 2000, qui garantit qu'aucun déplacement en transport adapté ne peut être refusé selon son motif. Ce principe est aujourd'hui fragilisé par un sous-financement des sociétés de transport collectif, qui menace son maintien et retarde des projets d'accessibilité dans un contexte où la logique de rentabilité tend à primer sur celle des besoins individuels. Cette même logique de rentabilité impacte l'expérience des usagers et usagères autistes et ayant une déficience intellectuelle : le personnel de transport est incité à aller vite et ne dispose pas de formation suffisante pour accueillir la clientèle DI-TSA de façon adéquate.

## 1 ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Le réseau de transport collectif et adapté demeure inégalement accessible aux personnes DI-TSA selon les régions du Québec. Cette disparité territoriale limite leur capacité à se déplacer de façon autonome et sécuritaire.

### NOTRE DEMANDE

**Atteindre l'accessibilité universelle du réseau de transport, collectif et adapté, sur l'ensemble du territoire québécois.**

## 2 FORMATION DES CHAUFFEURS ET CHAUFFEUSES

La mutualisation des services de transport adapté à Montréal, loin de générer des économies d'échelle, a détérioré l'expérience des usagers et usagères. Les chauffeurs, incités à aller vite, refusent parfois le service lorsque les personnes ayant une DI ou un TSA nécessitent quelques minutes de plus pour embarquer.

### NOTRE DEMANDE

**Former adéquatement les chauffeurs et chauffeuses aux besoins spécifiques des personnes DI-TSA, pour un service sécuritaire et respectueux.**

## 3 FINANCEMENT — ZÉRO REFUS

Le sous-financement du transport adapté limite la capacité des organismes à offrir une formation adéquate et un service à la hauteur des besoins des personnes DI-TSA. Cette situation entraîne des refus de service qui compromettent leur participation sociale.

### NOTRE DEMANDE

**Financer adéquatement le transport adapté pour apporter les bonifications nécessaires à la formation et à l'offre de services, et ainsi garantir le principe de « zéro refus ».**